
Barème de nos honoraires au 1er juin 2025

LOCATION

Honoraires sur locations locaux d'habitation

ETABLIS CONFORMEMENT AU DECRET n° 2014-890 du 1er aout 2014 et à compter du 01 AVRIL 2017

Honoraires à la charge du bailleur :

Rédaction et diffusion d'annonce, recherche du locataire, négociation, accompagnement, vérification de solvabilité, mise en place du locataire, pré-état des lieux 3,00% TTC du montant du loyer annuel charges incluses

+ Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 12€/m2 + Etat des lieux : 3€/m2

Honoraires à la charge du locataire :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 12€/m2 + Etat des lieux : 3€/m2

Honoraires location parking ou box automobile :

2 mois du loyer charges incluses à la charge du bailleur et 2 mois du loyer charges incluses à la charge du locataire

Honoraires location ou cession de locaux commerciaux :

10 % HT du prix de cession et 10% du montant du loyer de la première période triennale

GESTION

5.8% TTC sur toutes les sommes perçues

Gestion d'un immeuble entier 5.5% HT

SCI et locaux commerciaux 5.5% HT

Délivrance d'un congé pour vente au locataire ou pour reprise du bien 134€ TTC auquel s'ajoute les honoraires de l'huissier désigné

VENTE

Honoraires maxima sur ventes :

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 86-1243 DU 1er DECEMBRE 1986 RELATIVE A LA LIBERTE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE,

LE MONTANT DE NOS HONORAIRES SUR LES TRANSACTIONS EST LIBREMENT CONVENU AVEC LE MANDANT LORS DE L'ETABLISSEMENT DU MANDAT PREVU A L'ARTICLE 72 DE LA LOI DU 21 JUILLET 1972 SANS POUR AUTANT DEPASSER 10% MAXIMUM DU PRIX DE VENTE

CEPENDANT NOUS PROPOSONS DE RETENIR LES CONDITIONS SUIVANTES SUR LA TRANCHE DE PRIX

- INFÉRIEURE OU ÉGALE A € 200 000 : **10%** maximum AVEC UN MINIMUM DE PERCEPTION DE € 3.000 T.T.C
- DE € 201 000 T.T.C à € 850.000 : **7%** maximum AVEC UN MINIMUM DE PERCEPTION DE € 10.000 T.T.C
- AU DESSUS DE € 851 000 T.T.C : **5%** maximum T.T.C AVEC UN MINIMUM DE PERCEPTION DE € 25.000 T.T.C

LES TRANCHES DE PRIX NE SONT PAS CUMULATIVES ENTRE ELLES

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %.

Ces honoraires sont à la charge du vendeur, ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente

Médiateur : ANM

2 Rue de Colmar 94300 VINCENNES contact@anm-conso.fr